YERRES

HÔTEL DE VILLE

Relations Publiques
N° tél. : 01 69 49 76 46
N/Réf. : NDA/YL/AM

DECISION N° 2016/162

OBJET : contrat pour les prestations d'animation « promenade en calèche » pour le Marché de Noël 2016, conclu avec l'Association « Asso Equi Event »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2014/03/002 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 mars 2014 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal n° 2016/04/378 du 11 avril 2016 et n° 2016/10/442 du 10 octobre 2016 complétant ladite délégation de pouvoirs accordée au Maire,

CONSIDERANT que la Commune organise le Marché de Noël du 3 au 21 décembre 2016,

CONSIDERANT que les prestations proposées par l'Association « Asso Equi Event » correspondent à l'intérêt de la Commune,

DECIDE

DE SIGNER le contrat pour les prestations d'animation « promenade en calèche » les week-ends des 3, 4, 10, 11, 17 et 18 décembre 2016 (de 10h à 12h30 et de 14h à 17h)

DIT que la prestation s'élève à 1710€ TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 24 OCT. 2016

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 91

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres
Val de Seine

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20161024-2016-162-AI
Date de télétransmission : 15/11/2016
Date de réception préfecture : 15/11/2016

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98